



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU LUNDI 24 JUIN 2024

Le Maire certifie que le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 15 mai 2024 a été affiché en son intégralité à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le 13 juin 2024, Nous, Pascal LECLAIR, Maire de la Commune de Nogent-sur-Eure, avons convoqué le Conseil Municipal en séance ordinaire pour le 24 juin 2024 à 18h45 afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du dernier procès-verbal du 15/05/2024,
- Travaux d'investissement
- Questions diverses

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Pascal LECLAIR, Franck NEVEU, Cédric RENOU, Asma FEKHAR, Jocelyne JAMOIS, Cyril DESCHAMPS, Christian BELLIER, Laurent SCHWIZGEBEL

Etaient absentes excusées : Anca ADAM et Laure LAILLE

Secrétaire de séance : Monsieur Cédric RENOU, désigné en vertu des dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M Le Maire propose d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

- Vote du compte administratif 2023

Il explique que la préfecture a invalidé le présent vote, le quorum n'ayant pas été retenu du fait qu'il n'a pas participé au vote.

- Remplacement de Karine ATSEM à l'école

L'agent du SIVOM n'assurera plus la surveillance des petites sections à la cantine, dès la rentrée scolaire 2024-2025.

Le Conseil Municipal APPROUVE l'adjonction de ces deux points.

Approbation du procès-verbal du 15 mai 2024

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à adopter le procès-verbal de la séance du 15 mai 2024.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Travaux aire de jeux

Mme FEKHAR présente le devis de la société SYNCHRONICITY pour un montant de 30 663.85 € H.T.

M NEVEU présente, ensuite, différents devis concernant la création d'une plateforme permettant d'accueillir les jeux.

Après concertation, le conseil décide de retenir une dépense à hauteur du montant proposé par la société SYNCHRONICITY, ainsi que celui de la société ELO. Une ultime tentative de négociation, arrêtera la décision concernant la signature des devis par Monsieur Le Maire.

Après délibération, le Conseil Municipal APPROUVE ces 2 projets à 6 voix pour, 1 contre et 1 abstention et AUTORISE Monsieur Le Maire à signer lesdits devis.

Travaux d'électricité salle polyvalente

M NEVEU présente le devis de la société MEUNIER pour un montant de 2 038.65 € H.T.

Après délibération, le Conseil Municipal APPROUVE ce devis et AUTORISE Monsieur Le Maire à le signer.

Installation d'une échelle à crinoline

M NEVEU doit s'entretenir avec M DESEYNE, Président du SIVOM, afin évoquer la possibilité d'installer dans la cour de l'école l'échelle à crinoline.

Visite du restaurant scolaire par les élus

Suite à la visite au restaurant scolaire de M RENOU et Mme FEKHAR le 03/06/2024, ceux-ci ont pu constater le bruit généré par les enfants. Il est mentionné la possibilité d'une isolation acoustique.

Vote du compte administratif 2023

Monsieur le Maire présente une nouvelle fois le Compte Administratif 2023 en parfaite concordance avec le Compte de Gestion du trésorier, conformément à la demande des services de la Préfecture en date du 19 avril 2024.

Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote, le Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Jocelyne JAMOIS, doyenne de l'assemblée, examine le compte administratif du budget de la commune 2023, qui se résume comme suit :

Fonctionnement

Dépenses	361 922,04 €
Recettes	371 890,20 €
Excédent de clôture	9 968,16 €

Investissement

Dépenses	14 234,68 €
Recettes	34 880,78 €
Excédent de clôture	20 646,10 €

Le compte administratif 2023 est APPROUVÉ à l'unanimité.

Remplacement de Karine ATSEM à l'école

Il est évoqué le remplacement de Karine qui n'assurera plus le service de cantine à la rentrée scolaire de septembre.

Diverses solutions sont envisageables.

Une réunion de la commission cantine avec le personnel concerné est nécessaire.

Questions diverses

Il a été évoqué :

- Le planning des activités du mercredi (arrêt le 26/06/2024 et reprise le 04/09/2024),
- Les festivités du 13 juillet 2024.
- Les travaux d'assainissement à Pont Tranchefétu et à La Guinguette.

Fin de séance : 20h30

Le secrétaire de séance,
Cédric RENOU



Le Maire,
Pascal LECLAIR


